



# Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-09-40

**OBJET : Engagement de madame Paulay Anne Nadeau en tant que  
coordonnatrice par intérim de l'Écocentre Tricomm**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** le poste de coordonnateur à l'Écocentre Tricomm est temporairement vacant;

**ATTENDU QUE** l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de travail de madame Paulay Anne Nadeau annexé à la présente ordonnance

**ATTENDU QUE** ce projet de contrat de travail fait intégralement partie de la présente ordonnance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise l'embauche de madame Paulay Anne Nadeau au poste de coordonnatrice par intérim de l'Écocentre Tricomm et autorise la secrétaire-trésorière, madame Diane Cyr, à signer une copie conforme du contrat joint à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 28 septembre 2021

Jean Dionne, administrateur